

CONTRAT D'AMODIATION

矿权租赁合同



ENTRE
签署方:

- (1) **LA GÉNÉRALE DES CARRIÈRES ET DES MINES S.A.**, société anonyme unipersonnelle avec conseil d'administration, en abrégé « GÉCAMINES S.A. », en sigle « GCM S.A. », au capital social de 2.401.500.000 francs congolais (CDF), immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (« RCCM ») de Lubumbashi sous le numéro CD/L'SHI/RCCM/14-B-1678, numéro d'identification nationale 6-193-A01000M et numéro d'identification fiscale AO70114F, ayant son siège social sis 419, boulevard Kamanyola, BP 450, Lubumbashi, République Démocratique du Congo, représentée aux fins des présentes par Monsieur Albert YUMA MULIMBI. Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Jacques KAMENGA TSHIMUANGA, Directeur Général a.i., dûment habilités,

刚果矿业总公司, 设置董事会的一人股份有限公司, 简称“吉卡明股份有限公司”, 缩写为“GCM S.A.”, 注册资本为 2,401,500,000 刚果法郎, 在卢本巴希商事和动产信用登记簿 (“RCCM”) 登记, 登记号为 CD/L'SHI/RCCM/14-B-1678, 国家注册号为 6-193-A01000M, 税务登记号码为 AO70114F, 公司注册地址为刚果民主共和国卢本巴希市 Kamanyola 大道 419 号 BP 450, 本协议项下由董事长 Albert YUMA MULIMBI 先生以及经正式授权的总经理 Jacques KAMENGA TSHIMUANGA 先生代表,

ci-après dénommée « GÉCAMINES »
以下简称“吉卡明”

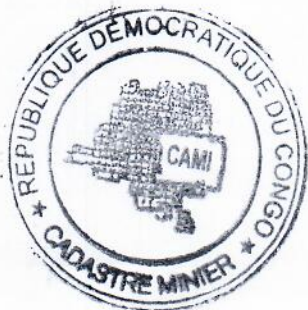
- (2) **KINGA-KILA MINING**, en sigle KIK MINING SASU, Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle, au capital social de 10.000,00 USD, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (« RCCM ») de Kolwezi sous le numéro CD/KZI/RCCM/18-B-821, numéro d'identification nationale 6-128-36968T et numéro d'impôt A1819188C, ayant son siège social sis n° 310, avenue chemin public, quartier latin, commune de Manika, ville de Kolwezi, province du Lualaba, République Démocratique du Congo, représentée aux fins des présentes par Monsieur YI Xi, dûment habilité,

KINGA-KILA 矿业公司, 缩写为 KIK 矿业一人简易股份有限公司, 一人简易股份有限公司, 注册资本为 10,000.00 美元, 在科卢韦齐商事和动产信用登记簿 (“RCCM”) 登记, 登记号为 CD/KZI/RCCM/18-B-821, 国家注册号为 6-128-36968T, 税务登记号码为 A1819188C, 公司注册地址为刚果民主共和国 Lualaba 省 Kolwezi 市 Manika 区 Latin 镇, chemin public 大街 310 号, 本协议项下由易曦先生代表,

ci-après dénommée la « SOCIETE »
以下简称“公司”

La SOCIETE d'une part, et GÉCAMINES d'autre part, étant ci-après dénommées individuellement une « Partie », ou collectivement les « Parties ».

公司为一方, 吉卡明为另一方, 以下公司和吉卡明单独称为“一方”或者合称为“双方”。



ATTENDU QUE :

鉴于：

- (A) Aux termes du Protocole d'Accord n° 1712/12154/SG/GC/2017 en date du 18 décembre 2017 et de leurs discussions, les Parties sont convenues de collaborer pour le développement et l'exploitation du Projet, conformément aux termes et conditions stipulés dans une convention de partenariat conclue à la date des présentes (la Convention) ;

根据 2017 年 12 月 18 日第 1712/12154/SG/GC/2017 号谅解备忘录的条款以及与之相关的谈判，双方同意根据本协议之日签订的合作协议（“协议”）规定的条款和条件，就该项目开发和开采进行合作；

- (B) La Convention prévoit la conclusion, un instant de raison après sa propre signature, du présent contrat d'amodiation (le **Contrat d'Amodiation**, tel que défini dans la Convention) dont il fait partie intégrante.

协议规定，于协议签署之后立即签署本矿权租赁合同（协议界定的矿权租赁合同），本矿权租赁合同作为协议的一部分。

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

双方一致达成如下协议：

1. DÉFINITIONS
定义

Sauf précision contraire expresse énoncée à l'endroit où ils sont utilisés dans le présent Contrat d'Amodiation, les termes et expressions utilisés le présent Contrat d'Amodiation portant une initiale majuscule ont le sens qui leur est attribué dans la Convention :

除非在本矿权租赁合同中另有明确相反规定，本矿权租赁合同中使用的首字母大写的条款和表述具有协议赋予的含义：

2. OBJET
宗旨

Le présent Contrat d'Amodiation a pour objet de définir, en application de l'Article 10 (*Amodiation*) de la Convention, les droits et obligations réciproques des Parties en lien avec l'amodiation par GECAMINES (l'amodiant) au profit de la SOCIETE (l'amodiataire) des droits et titres miniers afférents aux périmètres couverts par les polygones de « Kingamyambo » et de « Kilamusembo », matérialisés par les permis d'exploitation référencés « PE 11 600 » et « PE 8841 » (les « **Droits Amodiés** »), ceci dans le cadre plus large de la Convention et du Projet ; conformément au droit applicable, en particulier le Code Minier et le Règlement Minier.

本矿权租赁合同的目的在于，根据协议第 10 条的规定（租赁），定义与吉卡明（出租人）向公司（承租人）出租矿权与权证的事项相关的双方相互权利与义务，前述矿权与权证与“Kingamyambo”和“Kilamusembo”矿区所覆盖的区域相关，具体体现为“第 11600 号开采权”和“第 8841 号开采权”（“被租赁的矿权”），而更宏观而言，这是在协议和项目的范围内。本条款遵循适用法律（尤其是《矿业法典》和《矿业条例》）的规定。



3. **ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE**
生效与期限

Le présent Contrat d'Amodiation et les droits et obligations des Parties au titre des présentes entreront en vigueur à la date de réception par GECAMINES de la Première Tranche de Pas de Porte Initial.

自吉卡明收到第一笔初始入门费之日起，本矿权租赁合同和该合同项下的双方权利与义务生效。

Nonobstant les stipulations de l'alinéa précédent, le présent article 3 (*Entrée en vigueur*) et l'article 1 (*Définitions*) du présent Contrat d'Amodiation, ainsi que les stipulations de l'Article 31 (*Règlement des Différends et Arbitrage*), l'Article 32 (*Notifications*), l'Article 33 (*Confidentialité*), l'Article 34 (*Exclusivité*) et l'Article 35 (*Stipulations diverses*) de la Convention qui sont incorporées par référence au présent Contrat d'Amodiation, prennent effet à compter de la Date de Signature.

尽管存在前段规定，本矿权租赁合同第 3 条（生效）和第 1 条（定义），以及通过援引方式适用于本合同的协议项下第 31 条（争议解决和仲裁）、第 32 条（通知）、第 33 条（保密条款）、第 34 条（排他权条款规定）和第 35 条（其他规定），自签字之日起生效。

Le présent Contrat d'Amodiation restera en vigueur aussi longtemps que la Convention et les Droits Amodiés demeurent en vigueur, sous réserve des stipulations de l'article 8 (*résiliation, caducité, cessation*) du présent Contrat d'Amodiation.

在本矿权租赁合同第 8 条（解除、失效、中止）规定的情况下，只要协议与租赁矿权有效，则本矿权租赁合同有效。

4. **REDEVANCE**
矿权使用费

En contrepartie de l'amodiation et, plus généralement, des droits conférés à Hongkong Excellen Mining Investment Co., Limited et à la SOCIETE dans la Convention, la SOCIETE versera à GECAMINES d'abord un loyer mensuel égal à cent quatre vingt un mille cinq cent Dollars US (181.500 USD) (soit mille cinq cent Dollars US (1.500 USD) par carré amodié) puis, à compter de la Date de Production Commerciale, la Redevance visée à l'Article 10.2.1 de la Convention.

作为在本协议项下授予香港安胜矿业投资有限公司以及公司租赁权以及广义而言相关权利的对价，公司首先向吉卡明支付每月拾捌万壹仟伍佰美元（181,500 USD）（即壹仟伍佰美元（1,500 USD）每被租赁的矿业平方）的租金，然后自商业化生产之日起，根据本协议第 10.2.1 条的规定支付使用费。

La Redevance sera payée conformément aux modalités prévues dans la Convention.

根据本协议规定的方式支付矿权使用费。

5. **ENTRETIEN ET RÉINVESTISSEMENT**
维护以及再投资

Conformément aux dispositions impératives de l'article 177 alinéa 4 du Code Minier, la SOCIETE réalise l'entretien et les investissements nécessaires à l'exploration et au développement raisonnables des Gisements et, d'une manière générale, pour poursuivre les Activités du Projet



conformément aux Programme et Budget Approuvés ainsi qu'aux exigences du droit applicable et des Règles de l'Art. À cet égard, la SOCIETE s'engage notamment à :

根据《矿业法典》第 177 条第 4 项的强制性规定，为矿床的开采和合理开发之目的，以及广义而言根据经批准的经营计划和预算以及适用法律和行业准则的要求开展项目活动之目的，公司实施必要的维护工作和再投资行为。就此而言，公司特此承诺：

- (i) réaliser l'entretien de l'ensemble des installations situées sur le périmètre couvert par les Droits Amodiés en vue d'assurer un développement raisonnable des Gisements ;

为实现矿床之合理开发，对位于被租赁矿权覆盖的范围内的全部设施进行维护工作；

- (ii) préciser dans les divers rapports prévus par la Convention les opérations d'entretien réalisées, le cas échéant, durant la période considérée ;

在本协议规定的各类报告中明确在特定期限（视情况而定）实施的维护工作；

- (iii) réaliser la maintenance et la réhabilitation environnementale du Projet dans le délai et selon les conditions requises par la Convention et plus généralement par le droit applicable.

在期限内且根据本协议规定的条件以及广义而言适用法律的规定，实施维护工作以及项目环境复垦。

6. MANDAT 授权

Par les présentes, la SOCIETE donne mandat, de façon irrévocable, à GECAMINES de réaliser, au nom et pour le compte de la SOCIETE, toutes les formalités et signer tout document utile ou requis par le droit applicable, notamment le Code Minier, afin de réaliser l'amodiation et maintenir en vigueur et renouveler les Droits Amodiés. En particulier, les Parties désignent Monsieur Nelson KABALA NSENGA, Directeur au Département Juridique de GECAMINES, aux fins de procéder à l'authentification du présent Contrat d'Amodiation et à l'accomplissement des formalités applicables auprès du cadastre minier, conformément aux dispositions du droit applicable.

通过本合同条款，公司不可撤销地授权吉卡明以公司的名义且为公司的目的履行一切手续，并且签署一切有用的或适用法律（尤其是《矿业法典》）要求的文件，以便实现矿权租赁事项，使被租赁的权利生效以及延期。特此明确，为依据适用法律之规定对本矿权租赁合同进行公证，以及在矿权登记部门处履行相应手续之目的，双方特此指定吉卡明的法务总监 Nelson KABALA NSENGA 先生。

Par les présentes, la SOCIETE donne mandat de façon irrévocable mais avec effet à compter de la Date d'Expiration de l'Amodiation (tel que ce terme est défini ci-après), à Monsieur Nelson KABALA NSENGA, Directeur au Département Juridique de GECAMINES (ou son successeur nommé par GECAMINES), de réaliser, au nom pour le compte de la SOCIETE, toutes les formalités et signer tout document utile ou requis par le droit applicable, notamment le Code Minier, afin de réaliser la restitution par la SOCIETE au bénéfice de GECAMINES, sans contrepartie quelconque et dans les conditions du présent Contrat d'Amodiation, des Droits Amodiés (la « Restitution »).



通过本合同条款，从矿权租赁到期之日（根据后文对该术语的界定）起，公司不可撤销地授权吉卡明的法务总监 Nelson KABALA NSENGA 先生（或者吉卡明任命的继任者）以公司的名义且为公司的目的，完成一切手续，并签署一切有用或者适用法律（尤其是《矿业法典》）要求的文件，以便公司无对价地且依据本矿权租赁合同的条件向吉卡明归还一切被租赁的权利（“权利归还”）。

7. SURVEILLANCE 监管

En application de l'article 180 du Code Minier, GECAMINES dispose, jusqu'à la complète Restitution, d'un droit de surveillance, d'inspection et d'audit sur place et/ou sur pièce des Activités (en ce compris le périmètre couvert par les Droits Amodiés ainsi que les installations qui s'y trouvent ou qui y sont liées) qu'elle pourra exercer, à ses frais exclusifs et sous réserve de la notification d'un préavis raisonnable, directement ou par l'intermédiaire de tout tiers de son choix.

根据《矿业法典》第 180 条的规定，且在权利完全归还之前，吉卡明对经营活动（其中包括被租赁矿权所覆盖的矿区，以及位于前述矿区或与之相关的设施），享有监管权、核查权和现场和/或出具证件后的审查权，吉卡明完全承担相应费用，且前提是直接或通过其选择的第三方在合理期限之前发出通知的情况下。

GECAMINES pourra raisonnablement demander la SOCIETE (i) d'accomplir toute action qu'elle jugerait, nécessaire ou utile, ou (ii) de s'abstenir ou de cesser d'accomplir toute action, qu'il jugerait, préjudiciable pour la réalisation des obligations prévues par le présent Contrat d'Amodiation.

吉卡明可以合理要求公司 (i) 完成其认为必要或者有用的一切行为，或者 (ii) 放弃或停止完成一切行为，因其认为该行为对于履行本矿权租赁合同规定的义务不利。

En cas de désaccord sur les demandes de GECAMINES, les Parties conviennent de se soumettre à l'article 31 de la Convention.

针对吉卡明提出的要求无法达成一致时，双方同意根据协议第 31 条的规定处理争议。

8. RÉSILIATION, CADUCITÉ ET CESSATION 解除、无效和终止

Conformément à l'Article 10.1.3 de la Convention, le Contrat d'Amodiation pourra être résilié de plein droit par la plus diligente des Parties :

根据协议第 10.1.3 条，本矿权租赁合同可以由当事方中最勤勉的一方解除：

- (i) en cas d'expiration ou de résiliation de la Convention ;
在本协议到期或解除之时；
- (ii) en cas de non-paiement par la SOCIETE (l'amodiateur) des impôts, taxes et redevances dus à l'État, conformément à l'article 177 du Code Minier ;

在公司（承租方）未依据《矿业法典》第 177 条的规定向国家缴纳税款和矿权使用费之时；



(iii) en cas de non observation des lois et règlements pouvant entraîner des conséquences financières ou administratives préjudiciables à GECAMINES (l'amodiant), conformément à l'article 177 du Code Minier ;

依据《矿业法典》第 177 条的规定，在未遵守法律法规的情形可能导致对吉卡明（出租方）有害的财务或行政后果之时；

(iv) dans tout autre cas prévus par les lois et règlements applicables en RDC.

刚果（金）适用的法律法规规定的其他情形。

Par ailleurs, conformément à l'Article 10.1.3 de la Convention, le présent Contrat d'Amodiation deviendra caduc de plein droit en cas de caducité de la Convention, sans notification préalable de l'une ou l'autre des Parties, sauf si celles-ci en conviennent autrement.

另外，根据本协议第 10.1.3 条的规定，无需一方事先通知另一方，在本协议失效之时，本矿权租赁合同亦失效，除非双方另有约定。

La résiliation et la caducité visées au présent article prendront effet à la date de réception de la notification de résiliation ou, selon le cas, à la date à laquelle la Convention devient caduque (la « **Date d'Expiration de l'Amodiation** »).

在收到解除通知之日，或者协议根据实际情况失效之日，本条款规定的解除和失效开始发生效力（“租赁失效之日”）。

9. RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE L'ÉTAT 对国家承担的责任

Les Parties reconnaissent et acceptent leur responsabilité solidaire et indivisible vis à vis de l'État dans les conditions de l'article 177 alinéa 5 du Code Minier, sans préjudice toutefois des règles de responsabilité qui gouvernent les relations entre les Parties.

双方承认且接受根据《矿业法典》第 177 条第 5 项规定的条件向国家承担连带且不可分的责任，而这并不损害调节双方关系的责任规则。

La SOCIETE (l'amodiataire) est, conformément à l'article 177 alinéa 5 du Code Minier et nonobstant toute clause contraire, redevable des impôts, taxes et redevances dus en vertu des Droits Amodiés. Toutefois, en cas de défaillance de la SOCIETE (l'amodiataire), GECAMINES (l'amodiant) est responsable vis à vis de l'État, sous réserve de son droit de recours contre la SOCIETE.

根据《矿业法典》第 177 条第 5 项的规定且尽管存在相反规定，公司（承租人）应当依据被租赁的矿权支付税费以及使用费。然而，在公司（承租人）未履行其义务时，且在保留针对公司的追索权的前提下，吉卡明（出租人）向国家承担责任。

10. STIPULATIONS DIVERSES 其他规定

Les stipulations de la Convention visées dans le présent Contrat d'Amodiation ainsi que les stipulations de l'Article 1.2 (*interprétation*), Article 31 (*Règlement des Différends et Arbitrage*), l'Article 32 (*Notifications*), l'Article 33 (*Confidentialité*), l'Article 34 (*Exclusivité*) et l'Article 35 (*Stipulations diverses*) de la Convention sont incorporées par référence au présent Contrat d'Amodiation et s'appliquent *mutatis mutandis* aux Parties.



本矿权租赁合同提及的协议条款，以及协议第 1.2 条（解释）、第 31 条（争议解决和仲裁）、第 32 条（通知）、第 33 条（保密条款）、第 34 条（排他权条款）和第 35 条（其他规定）通过援引方式适用于本矿权租赁合同，且根据实际情况比照适用于协议双方。

[Les signatures figurent à la page suivante]

【签字位于下页】



Fait à Kinshasa, le 03 décembre 2018, en sept (7) exemplaires originaux.

在金沙萨, 于 2018 年 12 月 03 日签署, 一式柒 (7) 份原件。

Pour LA GÉNÉRALE DES CARRIÈRES ET DES MINES S.A.

刚果矿业总公司

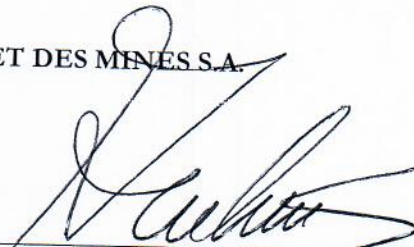


Monsieur Jacques KAMENGA TSHIMUANGA

Directeur Général a.i

Jacques KAMENGA TSHIMUANGA 先生

总经理



Monsieur Albert YUMA MULIMBI

Président du Conseil d'Administration

Albert YUMA MULIMBI 先生

董事长

Pour KINGA-KILA MINING

KINGA-KILA 矿业公司

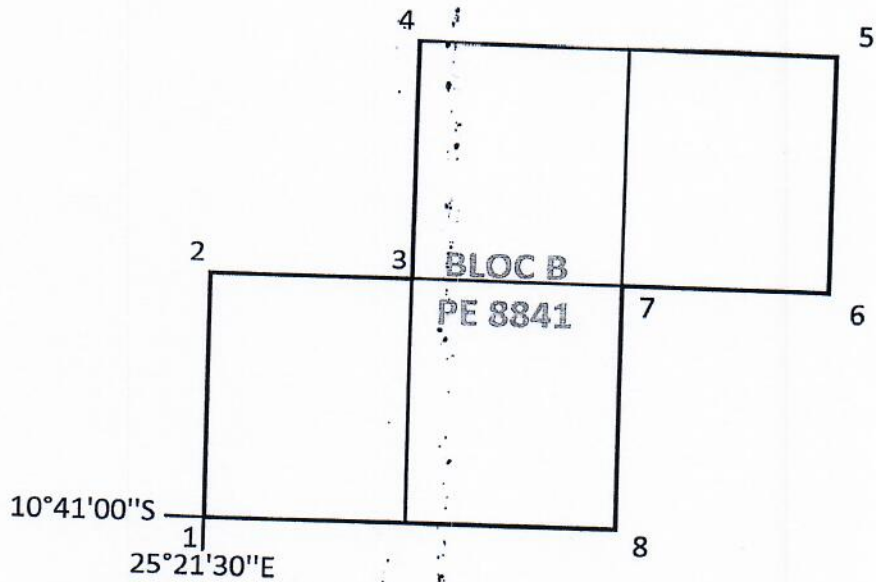


Monsieur YI Xi

易曦先生



**ANNEXE III AU CONTRAT D'AMODIATION
DU 03 DECEMBRE 20218
CROQUIS ET COORDONNEES GEOGRAPHIQUES
DU PE 8841 (SURFACE NECESSAIRE)**



BLOC	Smmets	Longitude (E)			Latitude (S)		
		d	m	s	d	m	s
BLOC B PE 8841	B1	25	21	30	10	41	00
	B2	25	21	30	10	40	00
	B3	25	22	00	10	40	00
	B4	25	22	00	10	39	30
	B5	25	22	30	10	39	30
	B6	25	22	30	10	40	30
	B7	25	22	00	10	40	30
	B8	25	22	00	10	41	00
4 carrés							

Référence: CLARKE 1866

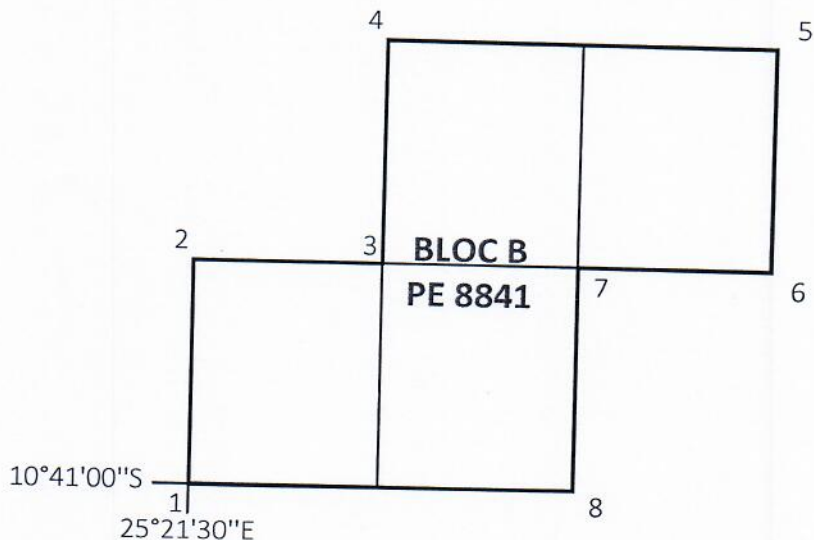


LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « GECAMINES S.A »
Capital social : 2.401.500.000.000 FC RCCM : CD/LSHI/RCCM/14-B-1678

Id. Nat : 6-193-A0100M

ANNEXE 3
 AU CONTRAT N°...../SG/GC/.....
 ENGAGE AVEC HKEMI/KIK
 CROQUIS ET COORDONNEES GEOGRAPHIQUES
 BLOC B PE 8841 (PARTIELLEMENT)



BLOC	Smmets	Longitude (E)			Latitude (S)		
		d	m	s	d	m	s
BLOC B PE 8841	B1	25	21	30	10	41	00
	B7	25	21	30	10	40	00
	B3	25	22	00	10	40	00
	B4	25	22	00	10	39	30
	B5	25	22	30	10	39	30
	B6	25	22	30	10	40	30
	B7	25	22	00	10	40	30
	B8	25	22	00	10	41	00
4 carrés							

Référence: CLARKE 1866



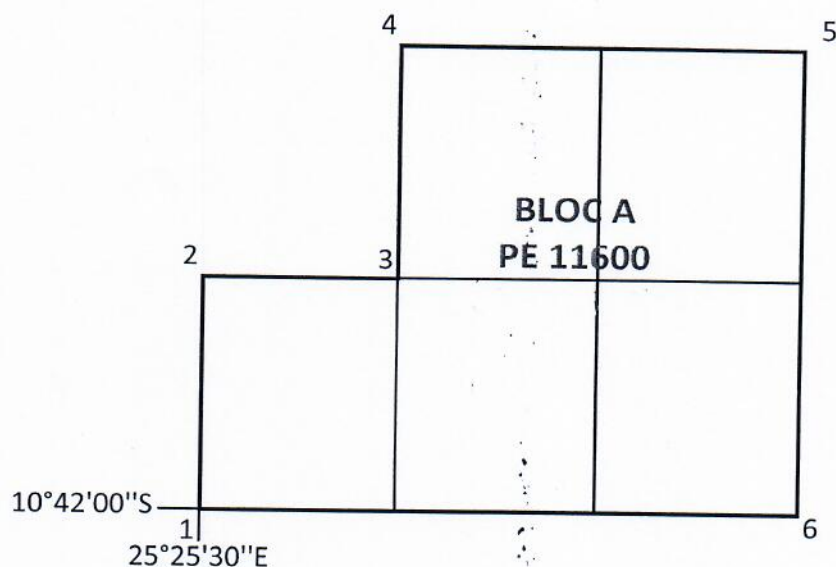
[Handwritten signature]

GECAMINES

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « GECAMINES S.A »
 Capital social : 2.401.500.000.000 FC RCCM : CD/LSHI/RCCM/14-B-1678
 Id. Nat : 6-193-A0100M

[Handwritten signature]

**ANNEXE I AU CONTRAT D'AMODIATION
DU 03 DECEMBRE 20218
CROQUIS ET COORDONNEES GEOGRAPHIQUES
DU PE 11600 (GISEMENT DE KINGAMYAMBO)**



BLOC	Smmets	Longitude (E)			Latitude (S)		
		d	m	s	d	m	s
BLOC A PE 11600 (PER 652)	1	25	25	30	10	42	00
	2	25	25	30	10	41	30
	3	25	26	00	10	41	30
	4	25	26	00	10	41	00
	5	25	27	00	10	41	00
	6	25	27	00	10	42	00
5 carrés							

Référence: CLARKE 1866

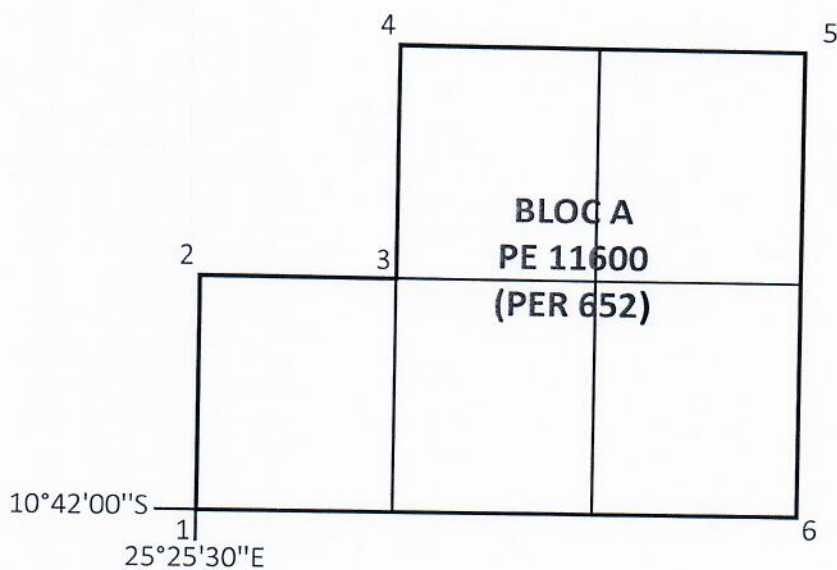


LA GENERALE DES CARRIERES ET DES MINES

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « GECAMINES S.A »
Capital social : 2.401.500.000.000 FC RCCM : CD/LSHI/RCCM/14-B-1678
Id. Nat : 6-193-A0100M

ANNEXES AU CONTRAT AVEC HKEMI/KIK ET LUILU RESOURCES

ANNEXE 1 AU CONTRAT N°...../SG/GC/..... ENGAGE AVEC HKEMI/KIK CROQUIS ET COORDONNEES GEOGRAPHIQUES BLOC A PE 11600 (PARTIELLEMENT)



BLOC	Smmets	Longitude (E)			Latitude (S)		
		d	m	s	d	m	s
BLOC A PE 11600 (PER 652)	1	25	25	30	10	42	00
	2	25	25	30	10	41	30
	3	25	26	00	10	41	30
	4	25	26	00	10	41	00
	5	25	27	00	10	41	00
	6	25	27	00	10	42	00
5 carrés							

Référence: CLARKE 1866



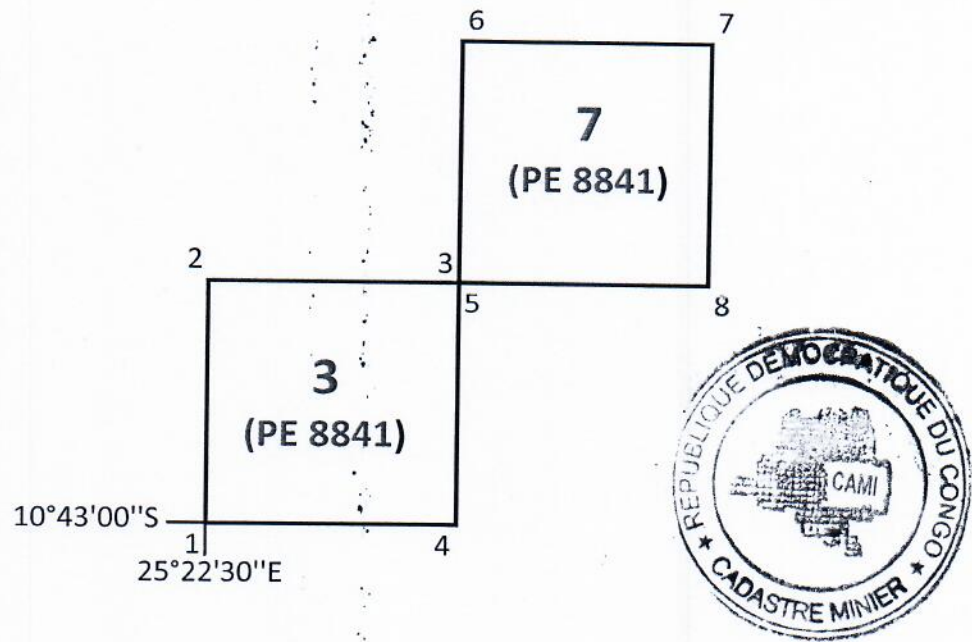
Handwritten signature or initials.

GECAMINES

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « GECAMINES S.A »
Capital social : 2.401.500.000.000 FC RCCM : CD/LSHI/RCCM/14-B-1678
Id. Nat : 6-193-A0100M

Handwritten signature.

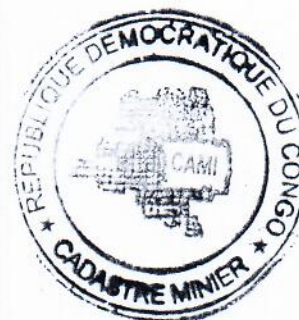
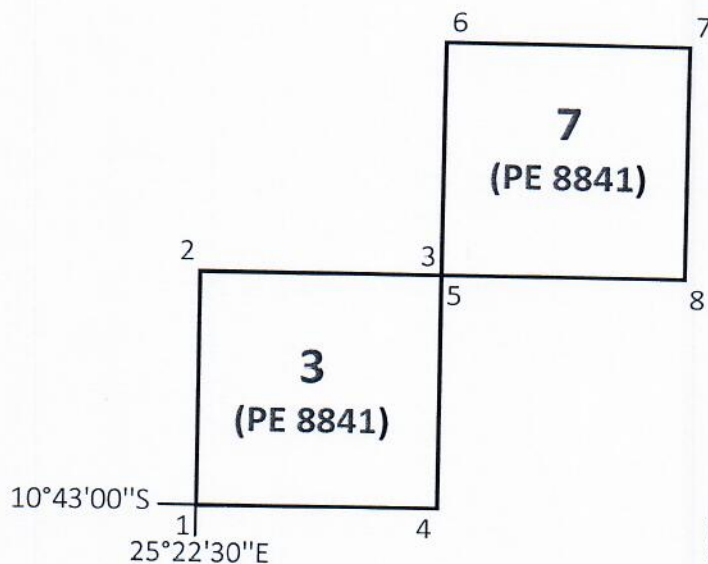
**ANNEXE II AU CONTRAT D'AMODIATION
DU 03 DECEMBRE 20218
CROQUIS ET COORDONNEES GEOGRAPHIQUES
DU PE 8841 (GISEMENT DE KILAMUSEMBU)**



BLOC	Smmets	Longitude (E)			Latitude (S)		
		d	m	s	d	m	s
Carrés 3 PE 8841	1	25	22	30	10	43	00
	2	25	22	30	10	42	30
	3	25	23	00	10	42	30
	4	25	23	00	10	43	00
1 carré							
Carrés 7 PE 8841	5	25	23	00	10	42	30
	6	25	23	00	10	42	00
	7	25	23	30	10	42	00
	8	25	23	30	10	42	30
1 carré							
2 carrés							

Référence: CLARKE 1866

ANNEXE 2
 AU CONTRAT N°...../SG/GC/.....
 ENGAGE AVEC HKEMI/KIK
 CROQUIS ET COORDONNEES GEOGRAPHIQUES
 CARRE 3 ET 7 PE 8841 (PARTIELLEMENT)



BLOC	Smmets	Longitude (E)			Latitude (S)		
		d	m	s	d	m	s
Carrés 3 PE 8841	1	25	22	30	10	43	00
	2	25	22	30	10	42	30
	3	25	23	00	10	42	30
	4	25	23	00	10	43	00
1 carré							
Carrés 7 PE 8841	5	25	23	00	10	42	30
	6	25	23	00	10	42	00
	7	25	23	30	10	42	00
	8	25	23	30	10	42	30
1 carré							
2 carrés							

Référence: CLARKE 1866

GECAMINES

Société Anonyme Unipersonnelle avec Conseil d'Administration « GECAMINES S.A »
 Capital social : 2.401.500.000.000 FC RCCM : CD/LSHI/RCCM/14-B-1678
 Id. Nat : 6-193-A0100M

CADASTRE MINIER



DIRECTION FINANCIERE
Département de la trésorerie

Kinshasa, le 23/03/2020

MONTANT USD 1500000

QUITTANCE N° 18907

Nom (Société) : GECAMINES

Montant en lettres : Cinq millions mille cinq cents

Motif de paiement : Authentification du contrat

(Scribbled-out lines)

Chef de Département

(Signature)

Percepteur

(Signature)

CADASTRE MINIER			
DG	Pour Information	Pour Traitement	DATE
DGA	X		
DT			
DA		X	
DF			

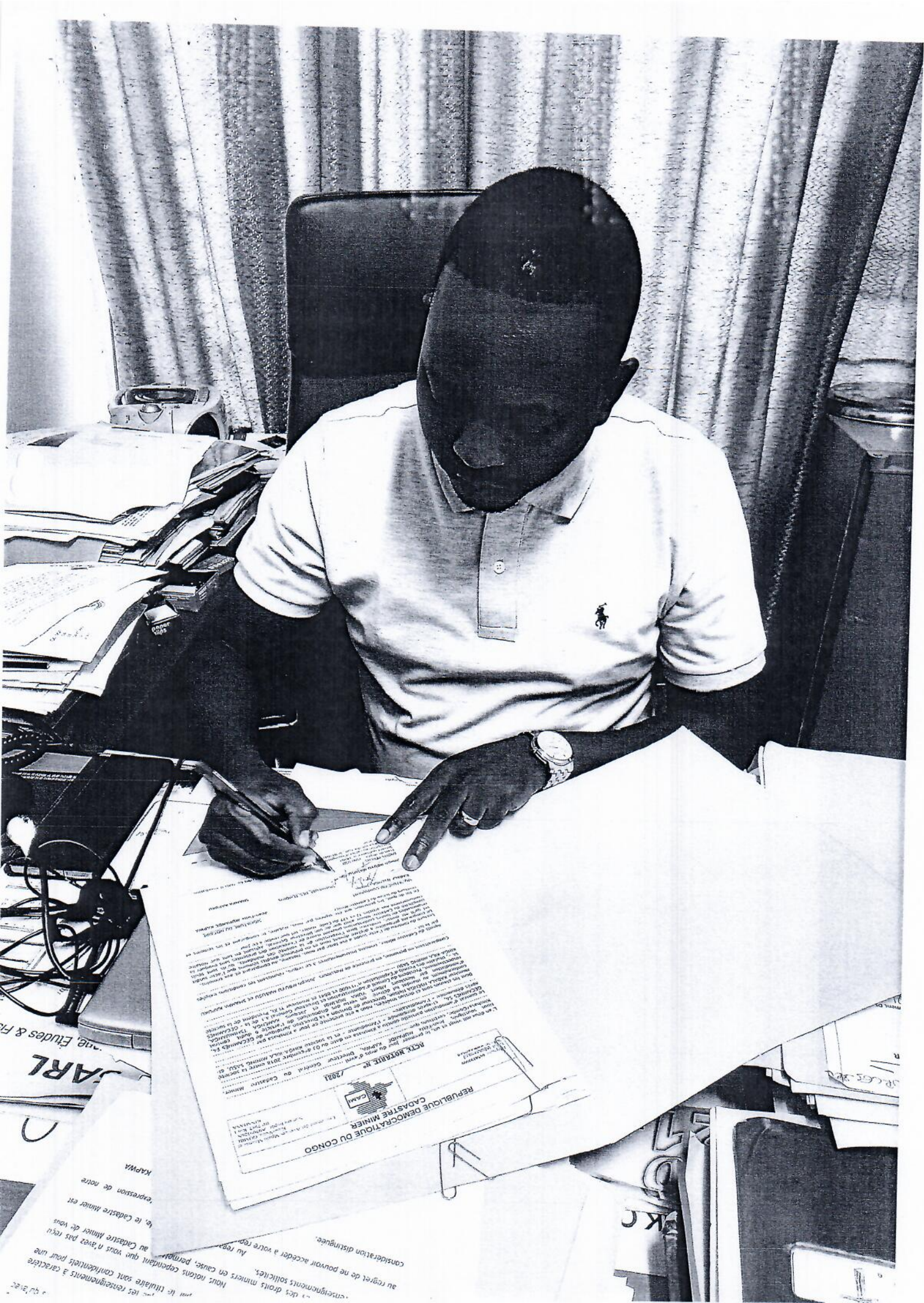
(Signature)

MA
CDJ

Misposition
x vi

31 21
03





ACTE NOTARIÉ N° 1/2021
 République Démocratique du Congo
 République Démocratique du Congo
 République Démocratique du Congo

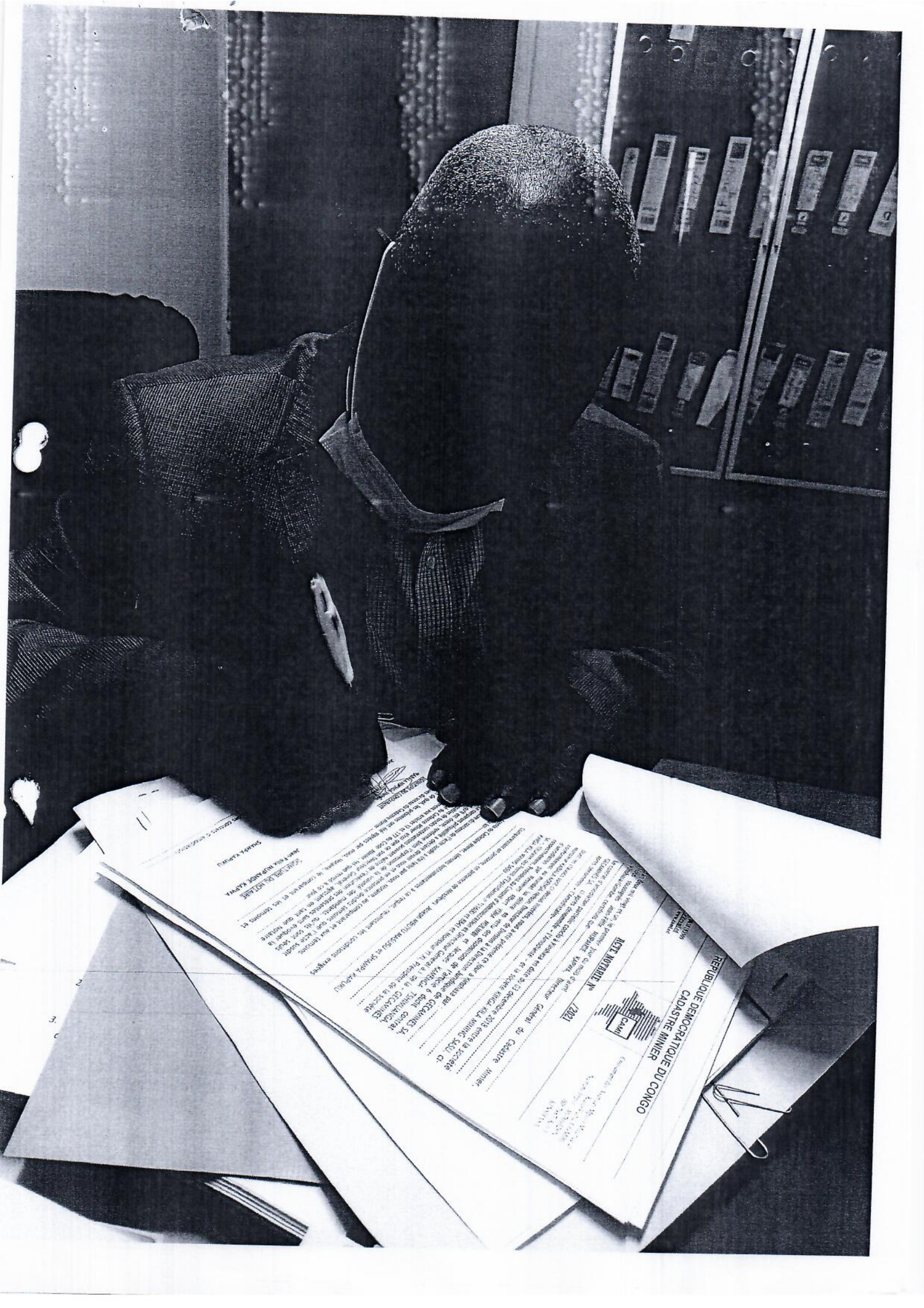
Le présent acte est intervenu le 19/01/2021 à [Lieu] devant moi, Notaire, en présence de [Nom] [Prénoms] [Nom de famille], [Fonction], [Adresse], [Ville], [Province], [Région], [Pays] et de [Nom] [Prénoms] [Nom de famille], [Fonction], [Adresse], [Ville], [Province], [Région], [Pays].

Le [Nom] [Prénoms] [Nom de famille] a déclaré que les biens ci-dessous mentionnés sont de son patrimoine personnel et qu'il n'y a aucune hypothèque, charge ou privilège en faveur de tiers sur ces biens.

Il a déclaré également que ces biens sont affectés à son usage personnel et qu'il n'y a aucune destination d'usage ou affectation spéciale.

Il a déclaré enfin que ces biens sont affectés à son usage personnel et qu'il n'y a aucune destination d'usage ou affectation spéciale.

ne, Etudes & R...
 JARL
 KAPMA
 expression de notre
 le, le Cadastre Minier est
 au Cadastre Minier de vous
 au Cadastre Minier que vous n'avez pas reçu
 nous, ratons cependant en cause, veuillez
 les renseignements à caractère
 confidentiels pour une
 consultation distinguée.
 au regard de ne pouvoir accéder à votre rep...
 au rep...
 des droits miniers en cause, veuillez
 renseignements sollicités.
 au Cadastre Minier que vous n'avez pas reçu
 nous, ratons cependant en cause, veuillez
 les renseignements à caractère
 confidentiels pour une
 consultation distinguée.
 au regard de ne pouvoir accéder à votre rep...
 au rep...



REPUBLICAINE DEMOCRATIQUE DU CONGO
 CADASTRE MINIER
 MINISTERE DES MINES
 Direction des Mines et de l'Industrie
 Direction des Mines et de l'Industrie
 Direction des Mines et de l'Industrie

NOTE MOTIVÉE N° /2001

Le Directeur des Mines et de l'Industrie a l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier relatif à la demande de concession minière présentée par la société MINIERE SAU (Société Anonyme Unipersonnelle) soumise à la Direction des Mines et de l'Industrie le 15/01/2001.

Après avoir examiné les documents produits et les conclusions des commissions d'experts, le Directeur des Mines et de l'Industrie a décidé de :

1. Refuser la concession minière demandée.

2. Refuser la concession minière demandée.

3. Refuser la concession minière demandée.

4. Refuser la concession minière demandée.

5. Refuser la concession minière demandée.

6. Refuser la concession minière demandée.

7. Refuser la concession minière demandée.

8. Refuser la concession minière demandée.

9. Refuser la concession minière demandée.

10. Refuser la concession minière demandée.

REPUBLICAINE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CADASTRE MINIER

Direction des Mines et de l'Industrie
 Direction des Mines et de l'Industrie
 Direction des Mines et de l'Industrie

Le Directeur des Mines et de l'Industrie
 Direction des Mines et de l'Industrie
 Direction des Mines et de l'Industrie